



## TRANSPORT DE MARCHANDISES TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN DE VOYAGEURS

### CONTEXTE :

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC), définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 21 ans avec les permis des catégories D et DE (au lieu de 23 ans).

### PRÉ-REQUIS :

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis D1 ou D. Être âgé de 18 ans.

### DURÉE DE BASE : 420 heures

### PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur, en transport public comme en transport privé, sur véhicule de transport en commun.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.  
Obtenir le permis C pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation. Obtenir l'attestation de formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier interurbain de personnes avec un véhicule de plus de 9 places assises.

### METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.  
En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

### DISPOSITIFS DE SUIVI :

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

### VALIDATION DES ACQUIS :

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

### DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs agréés.

### LIEU ET NATURE DE L'ACTION :

Au sein d'une agence City/Pro.

### CONTENU DE LA FORMATION :

#### COMPETENCE 1 :

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport interurbain de voyageurs.

#### COMPETENCE 2 :

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, tout type de véhicule de transport routier interurbain de voyageurs, assurer la sécurité et le confort de la clientèle.

#### COMPETENCE 3 :

- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport routier interurbain de voyageurs.

#### COMPETENCE 4 :

- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs.

#### COMPETENCE 5 :

- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas de situations difficiles, incident ou accident dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs.

#### COMPETENCE 6 :

- Détecter, décrire les dysfonctionnements de tout type de véhicule du transport routier interurbain de voyageurs et effectuer une intervention mineure.

#### COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.  
- Valoriser l'image de marque de l'entreprise.  
- Mettre en œuvre un comportement visant l'amélioration de la qualité de service.

#### SESSION DE VALIDATION.